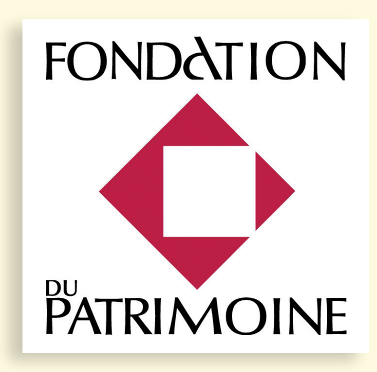


La Lettre

Région

Pays-de-la-Loire

3ème trimestre 2012 N° 35



Editorial

Ce 29 juin, Charles de Croisset, président national, remet à Angers le 10 000e label de la Fondation du Patrimoine. Après quinze années d'existence dynamisée par un réseau serré de bénévoles attentifs dans tout le pays, la Fondation reconnaît l'exemplarité de notre région, et spécialement de l'Anjou, dans son expansion. La sauvegarde du patrimoine et par voie de conséquence la défense de l'emploi, le maintien des savoir-faire voire le soutien à l'insertion, savent aussi ce qu'ils doivent à la Fondation du Patrimoine.

Fondation du Patrimoine mode d'emploi

Que l'on soit propriétaire privé ou collectivité locale, la Fondation du Patrimoine est l'interlocuteur privilégié qui apporte un concours indispensable à la mise en valeur de notre patrimoine de proximité. Attribution de labels, défiscalisation, subventions, recherche de mécénat, les moyens sont variés et efficaces. Tour d'horizon de ce qui se réalise en Pays-de-la-Loire vu par les bénéficiaires et les acteurs.

LE LABEL FISCAL

Pour les propriétaires privés. Permet de déduire du revenu (global ou foncier) 50 ou 100% du montant des travaux de restauration pendant cinq ans.



Anne Auban, propriétaire du château des Brefs au Clion-sur-Mer (Loire-Atlantique) : *« Avoir bénéficié du label m'a donné la confiance indispensable à la mise en route de travaux qui s'avéraient très difficiles : le château avait été laissé à l'abandon. Il était dégradé et même vandalisé. Grâce à la Fondation, j'ai pu faire le choix d'entreprises compétentes. Sur le plan fiscal, je m'en suis tenue à 50%. Mais le plus déterminant, ce fut l'accompagnement et la reconnaissance du travail accompli avec les conseils et le soutien technique et moral assurés par le délégué de secteur. »*

LE LABEL NON FISCAL

Dans des conditions d'imposition particulière des propriétaires privés, permet de bénéficier de subventions proches du label fiscal.



Eric Marchal, propriétaire du Manoir de Coulettre à Rouez-en-Champagne (Sarthe) : *« Notre restauration est un projet vieux de quinze ans. Il a porté sur une demeure en très mauvais état. Nous avons rapidement pris en compte que les enjeux techniques et financiers n'étaient pas à notre mesure. Nous avons recherché quels partenaires pouvaient nous apporter conseils, assistance, soutien, et des réseaux porteurs des mêmes soucis. Nous les avons trouvés à la Fondation du Patrimoine qui nous a apporté une écoute attentive, rassurante et active. »*

LE MÉCÉNAT DES MONUMENTS HISTORIQUES PRIVÉS

Les mécènes qui offrent des dons en nature ou en espèces pour des travaux engagés par des propriétaires privés peuvent les déduire de leurs impôts.



Michel Pelletan, président de l'association des Amis de la Chapelle de Montriou à Feneu (Maine-et-Loire) et M. et Mme de Loture, propriétaires (photo) : *« Pour la restauration de cette chapelle qui est un joyau, l'Etat a promis une subvention de 62 000 euros. Nous devons encore en trouver 100 000. Ce sera l'œuvre de mécènes privés que nous allons activement rechercher. Selon les récentes dispositions de la loi, ils bénéficieront de défiscalisations parce que leur participation sera affectée à la Fondation du Patrimoine. »*

LA SOUSCRIPTION

La Fondation recueille des dons pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association.



Jean-Yves Tessier, maire, évoque la restauration du Four à pain de Saint-Cosme-en-Vairais (Sarthe) : *« Notre four à pain du XVIIe a été restauré avec l'aide d'une souscription locale. Nous attendions 1 200 euros. Nous en avons récolté 2 660 ! Grâce à elle et à d'autres aides dont une subvention complémentaire, avec artisans et bénévoles, nous avons revu la charpente et la couverture, refait les arêtiers et un épi de faîtage, les murs extérieurs et intérieurs, le plancher du grenier et les menuiseries, rénové la gueule du four et remonté la cheminée. On y a cuit du pain le dimanche 3 juin dernier. »*

LA SUBVENTION



La Fondation peut attribuer une subvention complémentaire quand une souscription a atteint au moins 5 % du montant des travaux.

Monique Legrand, maire, dans le cadre de la restauration de l'ancien presbytère de Frossay (Loire-Atlantique) : *« Notre budget très serré n'a pas pu compter sur toutes les subventions promises par l'Etat. Ce sont les 17 000 euros apportés par la Fondation du Patrimoine qui nous ont permis d'achever clos et couvert de l'ensemble qui marque la fin de la restauration extérieure. Après un studio, puis le jardin, nous réaliserons dès l'an prochain, à l'intérieur, un centre culturel qui abritera un musée sur l'histoire de Frossay et une bibliothèque. Ouverture souhaitée à la fin de 2013. »*

LE MECENAT



La Fondation encourage des mécènes à apporter des subventions aux projets de restauration d'une commune ou d'une association.

Thierry Panaget, directeur régional de Total se félicite de la convergence d'idées partagées avec la ville des Sables-d'Olonne et qui a permis la restauration de l'abbaye Sainte-Croix : *« Cette collaboration a été décisive dans notre investissement de 182 000 euros. Notre mécénat concrétise un ancrage naturel et durable dans notre région en tant qu'acteurs attachés à exercer un rôle économique. Notre implication est aussi le reflet d'une forte présence commerciale, marquée par la présence de plusieurs sièges de filiales en Pays-de-la-Loire. »*

LES FONDS SPÉCIFIQUES D'INTERVENTION



La Fondation soutient financièrement les entreprises et collectivités qui encouragent l'insertion, la formation et la sensibilisation des jeunes au patrimoine.

Jacques Rétif, maire de Chênehutte-Trèves-Cunault, (Maine-et-Loire) à propos de la restauration de l'ermitage Saint-Jean : *« Nous avons fait appel depuis deux ans à l'association d'insertion et réinsertion ASPIRE de Saumur pour élever un muret qui délimite les anciens contours de l'ermitage, reprendre le mur d'enceinte en pierres sèches, surélever le mur de soutènement. Cinq à six ouvriers parfaitement encadrés par des professionnels prennent ou reprennent ici le chemin du travail. Et la Fondation nous a permis à ce titre-là et à d'autres, de couvrir 80% du montant des travaux. »*

LE LABEL ESPACES NATURELS

Les propriétaires d'espaces naturels déduisent de leurs revenus fonciers le montant des travaux de réhabilitation. Les sites doivent être ouverts au public.

Contrairement à quelques projets publics et associatifs, ce type de label n'a pas encore été sollicité dans la région.



Pierre et Isabelle Soulez ont eu le coup de foudre pour la Cressonnière, cette demeure du XVIIIe qu'ils ont achetée en 1982. En 2010, ils commençaient à voir le bout de la restauration extérieure du bâtiment.

La Cressonnière primée

Pierre et Isabelle Soulez, propriétaires du château de La Cressonnière à Mozé-sur-Louet (Maine-et-Loire) ont reçu le 13 juin dernier à Paris l'un des deux prix Fondation du Patrimoine remis dans le cadre de l'opération VMF-Mécenat de Vieilles Maisons françaises.
Le second prix a été obtenu par les propriétaires de La Longère, à Saint-Philibert (Morbihan). Les deux lauréats, distingués pour des restaurations particulièrement exemplaires, se sont partagé 15 000 euros.

Les élèves de Loire-Atlantique et leur patrimoine

Première en France, une convention va être signée entre la Direction départementale de l'Enseignement catholique de Loire-Atlantique et la Fondation régionale du Patrimoine pour la mise en place de classes de découverte du patrimoine d'un genre nouveau.
La classe de Seconde du lycée Françoise-d'Amboise de Nantes découvrira la psallette proche de la cathédrale, la classe de quatrième du collège de l'Immaculée-Conception de Clisson un ancien moulin à eau et celle de Saint-Joseph de Vallet une vieille demeure, sorte de maison du vignoble. Les élèves étudieront l'histoire des lieux ; ils prépareront un reportage illustré ; ils devront présenter le résultat de leurs travaux en fin d'année scolaire. Ils recevront à tour de rôle la visite-conférence d'un architecte, d'un responsable d'entreprise spécialisée dans la restauration et d'un représentant de la Fondation du Patrimoine.

Salon du patrimoine
La Fondation à nouveau en première ligne

Après le succès des deux tables rondes organisées lors du Salon du Patrimoine de Nantes en novembre dernier, la Fondation régionale du Patrimoine prépare deux rendez-vous phares lors de la prochaine édition, entre le 23 et le 25 novembre prochains. Deux thèmes sont retenus pour les rencontres : *Les jeunes et le patrimoine* et *Le patrimoine et l'économie responsable.*